

Vos questions / nos réponses

Comment aider mon mari à arrêter de fumer du cannabis ?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 13/03/2016 20:50

Nous sommes ensemble depuis de nombreuses années (une douzaine), il fume depuis ses 18 ans à peu près, il en a 40 aujourd'hui et continue...

Peut être 5 à 6 joints par jour.

Il s'éloigne de tout le monde, amis, famille et moi même.

Je souhaiterais qu'il arrête car cela le détruit et détruit notre couple.

Il ne souhaite pas arrêter.

Il dit devoir se forcer pour pouvoir arrêter...

Il achète en cachette... Il n'est pas violent mais dépressif...

Que faire pour l'aider ?

À aller mieux et se débarrasser de cette addiction ?

Mise en ligne le 15/03/2016

Bonjour,

Nous comprenons de ce que vous décrivez de la situation, qu'installée depuis de nombreuses années déjà, elle devient aujourd'hui difficile à vivre au quotidien, voire douloureuse.

Vous dites que votre mari ne souhaite pas arrêter et c'est bien là que réside la difficulté de l'écart entre une volonté et l'autre. En effet, nous pouvons par expérience, constater que la réussite d'un sevrage dépend bien du fait que la personne a envie d'arrêter, quelles que soient ses motivations. Même si bien sûr, la présence d'un entourage compréhensif et bienveillant peut contribuer à l'aboutissement de la démarche.

Vous parlez de dépression et d'addiction. Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que la consommation de produit psycho actif est souvent le révélateur d'un mal-être ou de souffrances intérieures, aussi il serait probablement intéressant d'aborder la question d'aide par un professionnel de santé.

Il existe des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) dans lesquels des équipes de professionnels spécialisés en addictologie permettent aux usagers ou à l'entourage de faire le point sur les difficultés rencontrées et proposent un accompagnement vers l'arrêt ou la réduction de la

consommation de drogues. Vous trouverez un lien ci-dessous et si pour des raisons personnelles celui-ci ne vous convenait pas, vous pourriez trouver d'autres lieux à la rubrique "adresses utiles" sur notre site.

Si vous pensez que votre mari peut être plus enclin dans un premier temps à évoquer sa consommation par téléphone ou par chat, vous pouvez également l'inviter à nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat de 14 à 20h (appel anonyme et gratuit).

Cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA - Antenne de Lure - Association Addictions France

4, rue Parmentier
Centre Médico Psychologique
70200 LURE

Tél : 03 84 76 75 75

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Accueil du public : Consultations le lundi de 9h à 12h30 et le mardi de 9h à 17h

Voir la fiche détaillée